

## MENSA REUNION

# Une association pour les adultes surdoués

On parle souvent des enfants précoces, moins des adultes surdoués. Mensa, association internationale, ouvre une antenne dans l'île à l'attention de ce public.

« Les surdoués, ce ne sont des gens plus intelligents que les autres, qui se croient supérieurs, mais des gens intelligents différemment », résume Danielle Gros et Karine Djébari. Les deux femmes viennent d'ouvrir une antenne réunionnaise de l'association internationale Mensa.

Fondée il y a 70 ans par un avocat anglais, Roland Berril, l'association regroupe des personnes « à haut potentiel intellectuel », soit des surdoués comme on le dit dans le langage courant. Des personnes qui se définissent par un quotient intellectuel supérieur à 130 quand la moyenne est d'environ 100.

L'idée n'est pas du tout de créer un club de gens supérieurement intelligents, expliquent Danielle Gros, la déléguée régionale Mensa.

Ces personnes, vivant souvent sans le savoir avec un QI nettement supérieur à la normale, sont parfois dans la souffrance.



Karine Djébari et Danielle Gros, responsables de Mensa Réunion, association regroupant des adultes au quotient intellectuels supérieur à 130. (Photo Thierry Villendeuil).

« Les gens concernés évoquent fréquemment un vécu douloureux, surtout quand ils découvrent à l'âge adulte qu'ils sont surdoués », indique Danielle Gros. Enfants, ils se sentaient différents, et ils ont grandi avec un sentiment de décalage tout au long de leur vie ».

## « Un sentiment de décalage »

Avec des personnes qui lui ressemblent réunies au sein de Mensa, l'adulte surdoué peut mieux se comprendre, se relan-

cer quelquefois, avoir de nouveaux projets. « Il faut sortir de l'image du surdoué qui réussit partout, invite Karine Djébari. Il a aussi ceux qui doutent, qui ont raté leur vie ».

Mensa Réunion se propose d'abord de faire passer des tests de quotient intellectuel. Car pour prétendre être membre, il faut bien sûr passer le seuil des 130. Ces tests ne sont pas évalués localement, mais par une psychologue liée à l'association nationale.

Ensuite, Mensa veut réunir régulièrement ses membres pour se rencontrer, échanger des informations sur « la douance », partager des activi-

tés, mais aussi « être utile à la société », ajoute Danielle Gros.

Mensa péi veut aussi travailler avec d'autres associations, notamment celles tournées vers les enfants précoces : l'association nationale des parents d'enfants intellectuellement précoces (ANPEIP) ou Les explorateurs, qui organise des activités à destination des enfants surdoués. D'ailleurs, le 26 mars à Saint-Denis, une journée est organisée avec cette association, et des tests pour adultes seront proposés. Car les enfants précoces sont les adultes surdoués de demain.

Stéphane FONTAINE

Contact : run@mensa.fr

## SAINT-PAUL

# Les propriétaires plaident leur cause

Ouverte le 1<sup>er</sup> février, l'enquête publique sur le nouveau Plan de prévention des risques (PPR) saint-paulois est l'occasion de vérifier si un terrain est frappé d'inconstructibilité en raison de possibles mouvements de terrains ou d'inondations. Et, le cas échéant, de tenter d'obtenir un changement de zonage.

Ce n'est pas la foule des grands jours, mais depuis le 1<sup>er</sup> février, les Saint-Paulois défilent à un rythme soutenu devant les trois commissaires-enquêteurs chargés de leur présenter le nouveau Plan de prévention des risques (PPR) de la commune et de consigner leurs observations.

Selon Jean-Pierre Schiettecatte, président de la commission d'enquête, l'enquête publique devrait recueillir à minima 400 observations, ce qui est le signe d'un enjeu important.

De fait, l'introduction de l'aléa mouvement de terrain dans le PPR saint-paulois devrait rendre inconstructibles quelque 360 hectares, 9 % des zones ouvertes à l'urbanisation par le Plan local d'urbanisme (Plu). Et 18 % des zones constructibles, plus de 730 hectares, sont concernées par un aléa moyen ou faible.

L'enquête publique, qui précède la prise d'un arrêté préfectoral, est ainsi le dernier moment, pour les propriétaires de terrains considérés comme soumis à un risque, de tenter d'obtenir une révision du zonage opéré sur carte par la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (Deal) et le Bureau



L'enquête publique est ouverte jusqu'au 4 mars. (Photo R.O.)

de recherches géologiques et minières (BRGM).

Hier matin, en mairie centrale, Alain est ainsi venu plaider sa cause avec un épais dossier sous le bras. Ce Saint-Paulois a acheté il y a quelques années un terrain au Bernica pour y construire sa case. « Le projet d'une vie » explique-t-il. Mais en février 2014, après que la préfecture a communiqué un « porté à connaissance » à la commune lui indiquant ses intentions de geler les abords des ravines en raison des risques de glissement de terrain, le permis

de construire d'Alain a été refusé.

« Le terrain est à 100 mètres de la ravine Bernica, continuait-il hier. La Deal m'a invité à faire une étude. Je l'ai fait, ça m'a coûté 6 000 euros. Et selon l'expert, mon terrain n'a rien à faire en aléa moyen. Mais la commune ne veut prendre aucune responsabilité, elle attend l'enquête publique. »

Alain, qui a eu la chance d'étudier la géologie, a bon espoir d'obtenir une modification du zonage sur sa parcelle. Mais il souligne que d'autres, moins

informés, risquent de ne pas réussir à défendre leurs droits.

Jean-Pierre Schiettecatte reconnaît que la vision des épais dossiers et des multiples cartes à consulter au cours de l'enquête publique peut décourager certaines personnes. Mais le commissaire-enquêteur souligne que c'est justement son rôle que de les aiguiller dans cet épais maquis. Après qu'il a lui-même passé quelques heures à étudier le dossier.

L'ensemble des documents est également consultable sur Internet, sur le site de la Deal (reunion.developpement.durable.gouv.fr), où il est possible de formuler ses observations. Alors que quatre réunions publiques ont précédé l'ouverture de l'enquête publique, 32 panneaux ont été installés devant les écoles et bâtiments publics pour informer les Saint-Paulois des lieux et horaires de celle-ci. A son issue, le 4 mars, les commissaires-enquêteurs transmettront l'ensemble des observations recueillies à la Deal puis formuleront un avis.

L'approbation du nouveau PPR, par arrêté préfectoral, ne devrait pas intervenir avant le mois de juin.

Raphaël ORTSCHIEDT

## CONFÉRENCE CITOYENNE

# Attention, vous n'êtes pas malade !

L'association Med'Océan met en garde le grand public contre ces « maladies fabriquées de toutes pièces au profit des vendeurs de santé ».

Ils ont l'air de deux Don Quichotte en croisade contre les moulins à vent de l'industrie pharmaceutique. Philippe de Chazournes et son confrère Patrick Humbert, de l'association Med'Océan dénoncent cette fois-ci le phénomène du « façonnage des maladies ». Ou la « pathologisation de la société ». Ce qui signifie qu'on a facilement tendance à se croire malade sans l'être.

Molière avait lancé la mode avec son malade imaginaire, la société capitaliste lui emboîte allègrement le pas. Les fabricants de médicaments, avides de bénéfices ont tout intérêt à élargir le champ de la maladie dans un monde où tout le monde vise la bonne santé et la perfection.

« Au risque de choquer », Philippe de Chazournes, déjà adversaire farouche du dépistage systématique du cancer de la prostate ou du vaccin contre le cancer de l'utérus, cite le diabète comme principal exemple de « façonnage de maladie » à La Réunion.

Certes, il s'agit du premier fléau sanitaire de notre île. Mais il ferait l'objet, selon lui, d'une attention exagérée pour les patients dont les taux de glycémie sont juste en dessous du seuil admissible (1,2 g/l alors que ce seuil était naguère à 1,4 g/l).

« On inquiète les gens en pré-diabète qui ne mourront pas de cette maladie alors qu'on n'arrive pas à surveiller les gens qui sont vraiment en danger », déplore-t-il.

## Consultation longue, ordonnance courte

Entre l'adage qui dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir et le bon sens qui commande de ne pas s'inquiéter au moindre symptôme il y a un débat passionné. Il fera l'objet d'une conférence vendredi prochain.

Patrice Humbert s'interroge sur une « manipulation à grande échelle » de la part des « vendeurs de santé ». « Le marché des malades ne suffit plus, il faut vendre des médicaments aux bien-portants en fabricant des maladies. Mais cela fait le terreau du charlatanisme », accuse-t-il.

En plus d'être profitable aux industriels, la surmédication



Philippe de Chazournes et Patrice Humbert partent en croisade contre les prescriptions inutiles censées soigner des « maladies façonnées ». (Photo Thierry Villendeuil)

n'est évidemment pas sans danger. Med'Océan cite la ritaline, une molécule censée combattre les troubles de l'hyperactivité et du déficit de l'attention chez les enfants. Non seulement les symptômes sont sans gravité (maladie imaginaire) mais la prise du remède aurait provoqué des cas d'addiction et des sevrages compliqués.

Autre exemple de maladie fabriquée : une campagne de pub contre le mal de dos, qui touche 70 % des Français, une vedette du foot relayait un message alarmant sur les risques de complication en spondylarthrite ankylosante, une affection grave qui ne concerne qu'une infime minorité.

Les médecins de ville sont-ils armés pour démêler le vrai du faux dans les angoisses que leur rapportent leurs patients ? Pas vraiment, ils peuvent « en toute bonne foi » céder à la mode des maladies façonnées et prescrire des médicaments inutiles. Par ignorance, et parfois par facilité tant il est plus facile de prescrire que ne pas prescrire.

« Saviez-vous que, statistiquement, plus la consultation est longue, et plus l'ordonnance sera courte ? », conclut Philippe de Chazournes.

Franck CELLIER

Conférence de Patrice Humbert « le façonnage des maladies » le vendredi 12 février de 19h00 à 20h30 dans la salle polyvalente de la mairie de Saint-Denis. Entrée libre et gratuite.

C'est la saison des ixoras !

JARDINS VARIÉS : BIODIVERSITÉ !

Pépinière du Musée  
Villèle - Saint Gilles les Hauts  
06 92 87 38 19